SMART GRID ENERGY

Le 23 septembre 2022

Refonte du Mécanisme de Capacité
Contribution de Smart Grid Energy

Question 1.
Avez-vous des remarques sur ces éléments de contexte et sur ces perspectives ?

Réponse Smart Grid Energy
Non, les éléments présentés nous paraissent suffisants pour définir le contexte des prochaines années et aborder les questions sur le design du mécanisme de capacité à horizon 2026-2036

Question 2.
Compte-tenu de ces éléments, quelle serait selon vous la meilleure façon d'atteindre cet objectif ? Le besoin à couvrir par le futur mécanisme devra-t-il continuer à être défini comme la pointe de consommation (mais de laquelle la contribution des capacités non pilotables pourrait être déduite) ou bien comme la pointe de consommation résiduelle ?

Réponse Smart Grid Energy
Le besoin à couvrir nous parait être la pointe de consommation de laquelle la contribution des capacités non pilotables serait déduite.
En effet la pointe de consommation résiduelle pourrait dépendre de facteurs tels que la programmation des maintenances de certaines installations, facteur qui ne semble pas pertinent d'intégrer pour définir l'objectif à atteindre.

Question 3.
Considérez-vous nécessaire de continuer à assigner comme rôle au futur mécanisme de capacité celui de faire émerger de nouvelles capacités ? Pour quelles raisons ?
Dans l'affirmative, certaines filières pourraient-elles selon vous émerger dans des proportions excédant celles visées par les dispositifs de soutien ? Si oui, lesquelles, et dans quelles conditions ?
Dans le cas contraire, quelles modalités devraient être prévues selon vous afin de permettre le respect du critère de sécurité d'approvisionnement ?
Identifiez-vous d'autres filières susceptibles de se développer sur l'horizon considéré ?

Réponse Smart Grid Energy
Il ne nous semble pas pertinent d'assigner au futur mécanisme de capacité un rôle autre que celui d'apporter un revenu aux installations assurant la sécurité d'approvisionnement.
Au-delà de la complexité intrinsèque que ce rôle impliquerait pour le futur mécanisme de capacité, il nous semble que ce mécanisme n'est pas en mesure d'offrir la souplesse et la réactivité nécessaires à la gestion et l'envoi de signaux à l'investissement dans de nouvelles capacités. En outre, ce rôle étant déjà partiellement assuré par les dispositifs de soutien de filière, l'articulation avec le mécanisme de capacité serait particulièrement délicate.

© Smart Grid Energy - SAS au capital de 100 000,00 €. Ce document est la propriété de Smart Grid Energy.

Question 4.
Considérez-vous nécessaire de conserver un dispositif pluriannuel dans le cadre du futur mécanisme ? Dans l'affirmative, quel type de dispositif souhaiteriez-vous privilégier ? (merci d'étayer vos raisons et les caractéristiques qu'un tel dispositif devrait avoir)
S'agissant des filières susceptibles d'émerger via le mécanisme de capacité sur l'horizon concerné :
• Avec quelle anticipation le signal-prix devrait-il selon vous se former afin de permettre la réalisation des investissements ? Sur quelle(s) enchère(s) considérez-vous qu'une contractualisation pluriannuelle devrait être rendue accessible ?
• Quelles durées de sécurisation seraient selon vous nécessaires pour chaque filière, et pour couvrir quels niveaux de coûts d'investissement ?
Que pensez-vous de ces éléments de design ? D'autres éléments devraient-ils selon vous être également considérés ?

Réponse Smart Grid Energy
En cohérence avec la réponse à la question 3, nous considérons qu'il n'est pas pertinent de conserver un dispositif pluriannuel dans le cadre du futur mécanisme.

Question 5.
Que pensez-vous des critères de participation au mécanisme évoqués ci-dessus ?
Considérez-vous que d'autres éléments doivent être pris en compte dans l'arbitrage de la participation des capacités au mécanisme ?
Un signal unique d'incitation à la disponibilité devrait-il être conservé ?
Si oui, selon vous, considéreriez-vous plus pertinent que le futur mécanisme demeure ouvert à toutes les capacités pour leur délivrer ce signal ou bien que celui-ci soit internalisé par chacun des dispositifs dédiés ?

Réponse Smart Grid Energy
Tous les critères présentés nous paraissent pertinents.
Nous considérons que, dans la mesure où l'objectif fixé pour le futur mécanisme de capacité serait d'assurer la sécurisation de la part non couverte par les capacités non pilotables, alors ces dernières capacités ne devraient pas participer au mécanisme.
Pour des raisons de lisibilité, nous sommes favorables à la conservation d'un unique signal d'incitation, mais ne sommes pas opposés à plusieurs types de signaux si l'intérêt en est démontré.

Question 6.
Que pensez-vous de cette proposition visant à réduire le périmètre du futur mécanisme aux capacités pilotables ?
Pensez-vous qu'il serait préférable d'opter pour une participation facultative plutôt qu'une exclusion par défaut des capacités non pilotables ?
Voyez-vous d'autres possibilités à explorer ? Pensez-vous que la proposition d'une participation facultative pourrait être élargie à d'autres capacités ?
Considérez-vous qu'il soit nécessaire de conserver une obligation de participer pour toutes les capacités ?

© Smart Grid Energy - SAS au capital de 100 000,00 €. Ce document est la propriété de Smart Grid Energy.

Réponse Smart Grid Energy

Nous sommes très favorables à limiter la participation des seules capacités pilotables au futur mécanisme de capacité.
Les capacités non pilotables doivent être exclues par défaut ; nous insistons sur l'importance de définir clairement les modalités de caractérisation de la pilotabilité d'une capacité.
Une participation facultative ouvrirait selon nous à des possibilités d'arbitrages non vertueux, ce qui justifie que nous n'y soyons pas favorables.
Toutes les capacités pilotables (terme à définir précisément) nous semblent devoir être obligées de participer, sous peine de risquer de ne pas atteindre l'objectif fixé.

Question 7.

Que pensez-vous des schémas envisagés pour articuler un éventuel dispositif de régulation du nucléaire avec le futur mécanisme de capacité ?
Dans la mesure où elle fait également l'objet d'un dispositif de soutien lui assurant la couverture de ses coûts et qu'une incitation à la disponibilité pourrait utilement continuer à lui être délivrée, considérez-vous que ces principes de participation pourraient aussi s'appliquer à la filière effacement ?

Réponse Smart Grid Energy

La participation hybride semble la plus indiquée.
Le soutien à l'effacement étant borné dans le temps, il ne nous semble pas pertinent d'appliquer les mêmes principes, sauf à pérenniser ce soutien.

Question 8.

Auriez-vous une préférence entre un modèle « capacity-wide » et un modèle « capacity-wide assorti de critères d'éligibilité » ? D'autres options vous sembleraient-elles devoir être considérées ?
Dans un modèle avec critères d'éligibilité, lesquels considéreriez-vous pertinents ?

Réponse Smart Grid Energy

Nous sommes favorables à un système avec critères d'éligibilité, le principal critère étant la pilotabilité de la capacité.

Question 9.

Partagez-vous ces constats ? Selon vous, serait-il préférable de conserver un fonctionnement en pay-as-clear ? Dans le cas contraire, quels contrôles pensez-vous nécessaires dans un fonctionnement en pay-as-bid ? Identifiez-vous des contextes particuliers dans lesquels un fonctionnement en pay-as-bid vous semblerait pertinent ?

Réponse Smart Grid Energy

Le fonctionnement pay-as-clear reste le plus pertinent, dans la mesure où un contrôle dans un système pay-as-bid serait trop complexe à établir, notamment pour la filière effacement, technologiquement trop segmentée.

© Smart Grid Energy - SAS au capital de 100 000,00 €. Ce document est la propriété de Smart Grid Energy.

Question 10.
Seriez-vous favorables à l'introduction de plafonds de prix intermédiaires ?
Dans l'affirmative, auquel de ces quatre niveaux faudrait-il selon vous les définir ? Seriez-vous favorables à la définition de plafonds de prix intermédiaire par type de technologie ?
Considérez-vous que des plafonds de prix intermédiaires différenciant capacités existantes et nouvelles capacités seraient plus adaptés ? Lequel de ces quatre niveaux vous semblerait le plus approprié pour les nouvelles capacités, d'une part, et pour les capacités existantes, d'autre part ?

Réponse Smart Grid Energy
Nous ne sommes pas favorables à l'introduction de plafonds de prix intermédiaires, trop complexes à établir, en particulier pour les effacements.
Si un tel dispositif devait néanmoins être introduit notre préférence irait à un plafond d'offre (uniquement, type Angleterre) maximal pour les capacités existantes.

Question 11.
Seriez-vous favorables à l'introduction d'un dispositif d'options de fiabilité ?
Conduirait-il selon vous à augmenter effectivement les missing money et, si oui, dans quelles proportions ?
Vous semblerait-il plus à même que des plafonds de prix intermédiaires de proportionner la rémunération capacitaire à la couverture des coûts ?
Doit-il selon vous nécessairement s'accompagner d'un mécanisme de stop-loss ?
Auriez-vous d'autres suggestions à formuler ?

Réponse Smart Grid Energy
Nous ne sommes pas favorables à l'introduction d'un dispositif d'options de fiabilité, trop complexe à encadrer, la notion de « revenu excessif » étant délicate à appréhender.

Question 12.
Qu'en pensez-vous ? Seriez-vous favorables à la combinaison d'un dispositif d'options de fiabilité et de plafonds de prix intermédiaires ? Quelle fréquence de révision des valeurs de prix d'exercice et de niveau du plafond de prix intermédiaire vous semblerait à privilégier, le cas échéant ?
Si cet objectif était recherché, le futur mécanisme vous semblerait-il un outil pertinent pour assurer une rémunération proportionnée des installations, au-delà de la seule rémunération capacitaire ?

Réponse Smart Grid Energy
Nous pensons qu'il faut garder en tête que le principal reproche fait au mécanisme existant est sa complexité …..

Question 13.
Que pensez-vous de l'utilisation de derating factors ?
Partagez-vous l'intérêt de centraliser davantage la certification du niveau de capacité disponible afin d'assurer un meilleur pilotage de la sécurité d'approvisionnement ?
Si oui, seriez-vous favorable à un fonctionnement basé sur le calcul de derating factors ?
Auriez-vous d'autres suggestions à formuler ?

© Smart Grid Energy - SAS au capital de 100 000,00 €. Ce document est la propriété de Smart Grid Energy.

Réponse Smart Grid Energy

Nous partageons l'intérêt de centraliser davantage la certification du niveau de capacité disponible. Nous ne sommes pas défavorables à un calcul de derating factors sur la base de l'historique, sauf si cela introduit trop de complexité, auquel cas il nous semblerait pertinent de s'abstenir.

Question 14.

Quelle solution préféreriez-vous ? Ces coefficients devraient-ils constituer une obligation de certification ou plutôt un plafond de certification ?
Quelle méthodologie de calcul considéreriez-vous pertinente pour déterminer ces coefficients ?
Considéreriez-vous préférable de conserver un tunnel de certification, qui serait le cas échéant adapté pour éviter les écarts avec le Bilan prévisionnel ?
Auriez-vous d'autres suggestions à formuler ?

Réponse Smart Grid Energy

Nous avons une préférence pour le plafond de certification, mais le tunnel est également une option envisageable, s'il est bien dimensionné.
Une méthode basée sur l'historique est la plus indiquée.

Question 15.

Partagez-vous l'intérêt que présenterait le maintien d'un contrôle de disponibilité ex post ?
Un modèle de contrôle de type load following vous semblerait-il préférable ?
Avez-vous une préférence parmi les modalités exposées ?
Quel(s) critère(s) faudrait-il selon vous considérer pour sélectionner les périodes de contrôle de la disponibilité ?
Considéreriez-vous nécessaire de conserver une plage horaire de contrôle figée (tel qu'aujourd'hui [7h ; 15h] et [18h ; 20h]) ?
Considéreriez-vous plus pertinent que cette plage horaire puisse varier en fonction des besoins pour le système électrique, moyennant toutefois une certaine complexité ?
D'autres options vous sembleraient-elles devoir être considérées ?

Réponse Smart Grid Energy

Oui, un contrôle ex-post a un intérêt certain.
Le load follwing tel que présenté nous parait trop complexe ; nous sommes sceptiques.
Les critères de contrôle doivent être avant tout simples et lisibles pour tous les acteurs.
Pour ce qui est de la plage, nous estimons que, compte tenu des évolutions à venir, de la nature et des variations du besoin à couvrir sur l'horizon de temps considéré, la complexité introduite par des plages variables est indispensable, sous réserve que les changements soient raisonnablement anticipés.

Question 16.

Voyez-vous d'autres enjeux à instruire quant à la participation des capacités au futur mécanisme de capacité ?

Réponse Smart Grid Energy

Non.

© Smart Grid Energy - SAS au capital de 100 000,00 €. Ce document est la propriété de Smart Grid Energy.

Question 17.
Compte-tenu de ces éléments, seriez-vous favorables à une architecture reposant sur une définition centralisée du besoin de capacité ? Si oui, sous quelles conditions ? Si non pourquoi ?
Une fois ce besoin déterminé une première fois pour une année donnée, considérez-vous que des réactualisations seraient nécessaires ? Si oui, à quelle fréquence ?

Réponse Smart Grid Energy
Oui, nous sommes favorables à une définition centralisée du besoin de capacité, et à sa révision chaque année.

Question 18.
Que pensez-vous de ces méthodologies ? Selon vous, quelle serait la méthodologie à privilégier ? Voyez-vous d'autres méthodologies possibles à instruire ?

Réponse Smart Grid Energy
Nous privilégions la méthode 2.

Question 19.
Dans le cas où vous seriez favorables à une architecture reposant sur une définition centralisée du besoin, seriez-vous également favorables à une contractualisation des capacités nécessaires à la couverture de ce besoin de manière centralisée (option 1) ?
Si non, préféreriez-vous conserver une architecture décentralisée ? Dans ce cas, partagez-vous l'intérêt des modalités proposées (bouclage centralisé – option 2 – ou prescription centralisée – option 3) visant à assurer la bonne sécurisation de toutes les capacités avant le début de la période de livraison ainsi qu'une meilleure lisibilité du prix ? Dans l'affirmative, laquelle vous semblerait préférable ?

Réponse Smart Grid Energy
Nous sommes favorables à l'option 2, bouclage centralisé.

Question 20.
Seriez-vous favorables à la tenue de plusieurs enchères ? Deux suffiraient-elles ?
Si le mécanisme ne visait pas l'émergence de nouveaux moyens, une seule enchère suffirait-elle ? A quelle échéance les/l'organiser ?
Seriez-vous favorables à un passage en année à cheval et à sa combinaison avec une enchère proche de la période de livraison ?

Réponse Smart Grid Energy
Plusieurs enchères semblent nécessaires ; deux nous semble un nombre insuffisant.
Nous ne sommes pas défavorables à l'année à cheval, même si cela nous semble être un véritable challenge…

© Smart Grid Energy - SAS au capital de 100 000,00 €. Ce document est la propriété de Smart Grid Energy.

Question 21.
Que pensez-vous de ces propositions de répartition du volume à couvrir entre les différentes enchères ?
Compte-tenu de ces éléments, quelle serait, selon vous, une répartition optimale de la couverture du besoin entre les deux enchères ? Pensez-vous qu'en cas de réactualisation à la baisse du besoin, il soit souhaitable que les engagements contractualisés sur la première enchère puissent être révisés ?
Hormis les enjeux de réactualisation du besoin, pensez-vous qu'il serait nécessaire de réserver un volume minimum de capacités à contractualiser sur la seconde enchère, eu égard notamment à la temporalité de développement des effacements ? Si oui, pourquoi et quel serait ce volume ?

Réponse Smart Grid Energy
Pas d'avis sur la question

Question 22.
Dans le cas où la contractualisation du besoin en capacités ne serait pas centralisée, verriez-vous un inconvénient à la disparition d'un marché de gré-à-gré entre offre et demande ?
A l'inverse, dans le cas d'une contractualisation centralisée avec le maintien des acteurs obligés (modèle n°1 ci-après), une possibilité d'échanges en gré-à-gré entre acteurs obligés vous semblerait-elle devoir être conservée ? Le prix de ces échanges devrait-il selon vous être encadré afin que le consommateur supporte in fine le seul prix de l'enchère ?
De la même façon, une possibilité d'échanges en gré-à-gré vous semblerait-elle devoir être conservée entre exploitants ?

Réponse Smart Grid Energy
Le marché gré à gré semble indispensable en cas de contractualisation centralisée (modèle 1). Dans le cas contraire, sa disparition ne présente pas de réel inconvénient.

Question 23.
De manière générale, souhaiteriez-vous conserver un mécanisme fondé sur une obligation de capacité ?
Si vous êtes un fournisseur, considérez-vous également le mécanisme actuel comme un levier de différenciation concurrentielle ? Dans l'affirmative, le modèle 2 vous paraît-il conserver un espace concurrentiel suffisant ? (si votre réponse contient des éléments confidentiels, merci de le préciser)
Quel modèle préférez-vous et pour quelles raisons ? D'autres modèles vous sembleraient-ils devoir être envisagés ? Verriez-vous un enjeu spécifique en termes de temporalité du mécanisme et d'avance de trésorerie (i.e. un paiement pendant ou après l'AL vous semblerait-il possible ?)

Réponse Smart Grid Energy
Nous ne sommes pas fournisseurs.

Question 24.
Avez-vous une préférence pour l'une de ces modalités de ciblage des périodes de pointe pour le calcul de la clé de répartition du coût du mécanisme ? D'autres modèles vous semblerait-il devoir être considérés ?

© Smart Grid Energy - SAS au capital de 100 000,00 €. Ce document est la propriété de Smart Grid Energy.

Réponse Smart Grid Energy
Pas d'avis sur la question

Question 25.
Vu d'aujourd'hui, jugeriez-vous nécessaire de continuer à prendre en compte la thermosensibilité de la consommation dans le calcul de la contribution de chaque acteur au risque de défaillance ?
Si oui, dans l'objet d'atteindre un compromis pertinent entre incitations et simplification, quelles modalités de prise en compte de la thermosensibilité vous sembleraient pertinentes ?
Voyez-vous d'autres modalités possibles de prise en compte de la thermosensibilité ?

Réponse Smart Grid Energy
Pas d'avis sur la question

© Smart Grid Energy - SAS au capital de 100 000,00 €. Ce document est la propriété de Smart Grid Energy.